

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 14 décembre 2015, à 20h01, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette, ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Madame la conseillère Clairette Gemme McDuff.

Était également présent(e)s : La directrice générale, Mme Carmen McDuff, le greffier et secrétaire-trésorier adjoint, Me Daniel Brazeau.

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil, y compris les membres absents à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

366-12-15

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras,
APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé, celui-ci étant identique à celui figurant à l'avis de convocation de la séance extraordinaire du conseil, à savoir :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption – Règlement numéro 735-00-2015 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'exercice financier 2016.
4. Embauche suite à une démission – Poste de Secrétaire administrative - incendie et travaux publics.
5. Nomination – Officiers responsables de l'application de la réglementation de la Municipalité concernant les animaux.
6. Mise en vente de véhicules et d'équipements excédentaires par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec – Résultats et approbations.
7. Appel d'offres public APP-15-052-GE – Infrastructures municipales - Phases VIII et IX – Adjudication de contrat.
8. Avis de motion – Règlement numéro 738-00-2015 concernant l'élaboration et la réalisation d'un programme d'assainissement des eaux usées et autres ouvrages d'infrastructures connexes, comprenant la mise en place de conduites d'égout sanitaire, la mise en place de bordures, d'éclairage de rues et de réfection du pavage sur les rues du Marronnier (partie), des Chênes (partie), des Saules, des Érables, Daniel Sud, des Pins Nord et Sud, des Merisiers et du Noyer, prévoyant également le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Daniel Sud, prévoyant également la mise en place de bordures, d'éclairage et la réfection du pavage sur la rue Desjardins, prévoyant également la mise en place de pistes cyclables sur les rues du

Marronnier, des Érables (partie) et du Noyer (partie), et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt ne dépassant pas 8 200 000\$.

9. Appel de projets – Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) - Édition 2015-2016 – Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière, désignation d'un fonctionnaire en charge du suivi, mandat de signature, désignation d'un élu responsable du dossier Aînés.

Période de questions.

Levée de la séance.

Adoptée

367-12-15

Adoption – Règlement numéro 735-00-2015 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'exercice financier 2016.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT l'adoption, lors d'une séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 à 18h30, des prévisions budgétaires pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés au conseil par la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 735-00-2015 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'exercice financier 2016, est et soit adopté.

Adoptée.

368-12-15

Embauche suite à une démission – Poste de Secrétaire administrative - incendie et travaux publics.

CONSIDÉRANT que Mme Andrée Desrosiers, Secrétaire administrative - incendie et travaux publics, a annoncé qu'elle quittait son poste en vue de sa retraite en date du 31 janvier 2016;

CONSIDÉRANT les démarches de recrutement menées par la directrice générale de la Municipalité afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT que Mme Suzanne Larivée, laquelle occupe présentement un poste de Secrétaire administrative - travaux publics, a postulé à ce poste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel col blanc de la Municipalité applicables en cette matière;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras, APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la démission de Mme Andrée Desrosiers, Secrétaire administrative - incendie et travaux publics, telle que confirmée par sa lettre datée du 10 novembre 2016;

D'EMBAUCHER Mme Suzanne Larivée, actuellement Secrétaire administrative - travaux publics, à titre de Secrétaire administrative - incendie et travaux publics, ses taux salariaux et autres avantages applicables et acquis à son poste antérieur devant être maintenus conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, et cette embauche devenant effective à une date à être déterminée par la directrice générale.

Adoptée.

369-12-15

Nomination – Officiers responsables de l'application de la réglementation de la Municipalité concernant les animaux.

CONSIDÉRANT l'article 63 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), lequel autorise toute municipalité locale à conclure une entente avec toute personne, physique ou morale, pour faire appliquer la réglementation municipale concernant les animaux, ajoutant que cette personne et ses employés ont alors les pouvoirs des employés de la municipalité quant à l'application de cette réglementation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable a effectivement conclu, le 23 juillet 2013, une telle entente avec Les Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu Inc., le tout autorisé par résolution du conseil datée du 7 mai 2013 et portant le numéro 132-05-13;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du greffier et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER ET DE NOMMER Les Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu Inc. et leurs employés, à titre d'officiers responsables de l'application de la réglementation de la Municipalité de Saint-Amable concernant les animaux, et par conséquent, aptes à émettre des constats d'infraction.

Adoptée.

370-12-15

Mise en vente de véhicules et d'équipements excédentaires par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec – Résultats et approbations.

CONSIDÉRANT que des véhicules et équipements appartenant à la Municipalité sont maintenant excédentaires et qu'il y a lieu, dans ces circonstances, d'en disposer;

CONSIDÉRANT que le Centre de Services partagés du Québec offre divers services aux organismes publics et municipalités, notamment des services de vente par appel d'offres et de vente par encan, afin de disposer de tels équipement excédentaires;

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 286-10-15, datée du 6 octobre 2015, le conseil municipal a autorisé le Centre des services partagés du Québec (le Centre), par l'intermédiaire du directeur des Services techniques

de la Municipalité, à charge par ce dernier de faire rapport, à mettre en vente et à disposer des véhicules et équipements excédentaires suivants appartenant à la Municipalité :

Équipement :	Marque :	Modèle :
- Pelle	Caterpillar	330 C
- Pelle	Caterpillar	315DL
- Rouleau compacteur	Caterpillar	CS563E
- Bouteur	Caterpillar	D5K
- Pépinière (rétrocaveuse)	Caterpillar	430E
- Camion 12 roues	Peterbilt	2007
- Camion 12 roues	Peterbilt	2010
- Tracteur	Case	480F
- Fardier	Holland	-----
- Boîte à pierre	-----	-----
- Cage d'étaçonnement	-----	-----;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation et les documents du directeur des Services techniques à l'effet que le Centre des services partagés du Québec a procédé à un appel d'offres (numéro 15-0485) pour fins de vente desdits véhicules et équipements, que chacun d'eux constituait un lot distinct vendu sans garantie, que le Centre a obtenu pour chacun d'eux au moins une offre supérieure aux mises minimales convenues et qu'il y a lieu d'autoriser la vente de chacun d'eux par le Centre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

- D'AUTORISER le Centre des Services partagés du Québec à procéder aux ventes de véhicules et d'équipements appartenant à la Municipalité suivantes, suite à son appel d'offres numéro 15-0485, le tout selon les modalités suivantes et sans garantie :

- Vente de la pelle de marque Caterpillar, modèle 330 C (Lot 1), pour un montant de 71 000,00\$ à l'entreprise Excavation Bolduc Inc., s'agissant du soumissionnaire ayant transmis la meilleure offre au Centre;
- Vente de la pelle de marque Caterpillar, modèle 315 DL (Lot 2), pour un montant de 110 109,99\$ à l'entreprise Transport Mathieu Lafleur Inc., s'agissant du soumissionnaire ayant transmis la meilleure offre au Centre;
- Vente du rouleau compacteur de marque Caterpillar, modèle CS563E (Lot 3), pour un montant de 90 900\$ à l'entreprise Danis Construction Inc., s'agissant du soumissionnaire ayant transmis la meilleure offre au Centre;
- Vente du bouteur de marque Caterpillar, modèle D5K (Lot 4), pour un montant de 62 550\$ à l'entreprise Équipement Forcier Ltée, s'agissant du soumissionnaire ayant transmis la meilleure offre au Centre;
- Vente de la rétrocaveuse de marque Caterpillar, modèle 430E (Lot 5), pour un montant de 38 600\$ à l'entreprise Équitract MA Roy Inc., s'agissant du soumissionnaire ayant transmis la meilleure offre au Centre;
- Vente du camion 12 roues de marque Peterbilt, modèle PB340 de 2007 (Lot 6), pour un montant de 62 558\$ à l'entreprise 9088-6185 Québec Inc., s'agissant du soumissionnaire ayant transmis la meilleure offre au Centre;
- Vente du camion 12 roues de marque Peterbilt, modèle PB340 de 2010 (Lot 7), pour un montant de 75 731\$ à l'entreprise 9088-6185 Québec Inc., s'agissant du soumissionnaire ayant transmis la meilleure offre au Centre;
- Vente du tracteur de marque Case, modèle 480F (Lot 8), pour un montant de 9 777\$ à l'entreprise Transport RFG Inc., s'agissant du soumissionnaire ayant transmis la meilleure offre au Centre;
- Vente de la boîte à pierre de marque NCN, modèle SSH-12 (Lot 9), pour un montant de 6 001\$ à l'entreprise Groupe Allaire Gince Infrastructures

Inc., s'agissant du soumissionnaire ayant transmis la meilleure offre au Centre;

– Vente de la cage d'étañonnement (Lot 10) pour un montant de 9 900\$ à l'entreprise Danis Construction Inc., s'agissant du soumissionnaire ayant transmis la meilleure offre;

– Vente du fardier double essieu de marque Holland (Lot 11) pour un montant de 3 950\$ à l'entreprise Excavation Bolduc Inc., s'agissant du soumissionnaire ayant transmis la meilleure offre au Centre;

D'AUTORISER le Centre des services partagés du Québec à prélever, en contrepartie des services rendus et conformément aux ententes intervenues, un montant total de 18 937,69\$ représentant 3,5% du montant total de vente desdits véhicules et équipements (Lots 1 à 11).

Adoptée.

371-12-15

Appel d'offres public APP-15-052-GE – Infrastructures municipales - Phases VIII et IX – Adjudication de contrat.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public intitulé Infrastructures municipales-Phases VIII et IX – APP-15-052-GE, élaboré pour la Municipalité de Saint-Amable et en collaboration avec celle-ci, par BPR-Infrastructure Inc., firme de génie conseil retenue à cette fin par résolution du conseil datée du 22 avril 2013 et portant le numéro 116-04-13;

CONSIDÉRANT qu'aux documents de soumission relatifs à cet appel d'offres APP-15-052-GE, la Municipalité de Saint-Amable, maître de l'ouvrage, se voit réserver la possibilité de retirer un ou plusieurs blocs de travaux dudit projet, le tout jusqu'à un pourcentage représentant 50% des travaux dudit projet;

CONSIDÉRANT la réception, par la Municipalité, de sept (7) soumissions dans les délais alloués;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions réalisée par BPR-Infrastructure Inc. et confirmant que la soumission du plus bas soumissionnaire, Roxboro Excavation Inc., est conforme;

CONSIDÉRANT la conclusion au même effet des Services techniques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil, il y a lieu effectivement d'adjuger le contrat, mais uniquement pour une partie du projet, identifiée aux documents de soumission comme étant le Bloc 1, incluant la partie non divisible de la rue Daniel Sud située entre du Mélèze et Martin, à savoir : rues Daniel Sud, du Noyer, des Pins, des Érables, des Saules, des Merisiers, des Marronniers, des Chênes, Desjardins, laquelle représente environ 51% des travaux, le tout en tenant compte de la capacité de payer actuelle de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette, APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADJUGER le contrat pour travaux d'infrastructures municipales - Phases VIII et IX – Appel d'offres public APP-15-052, à l'entreprise Roxboro Excavation Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le tout selon les modalités et conditions suivantes :

- ledit contrat est adjugé uniquement pour une partie du projet, identifiée aux documents de soumission comme étant le Bloc 1, incluant la partie non divisible de la rue Daniel Sud située entre du Mélèze et Martin, à

savoir : rues Daniel Sud, du Noyer, des Pins, des Érables, des Saules, des Merisiers, des Marronniers, des Chênes, Desjardins, pour un montant total de 7 354 338,13\$ taxes incluses, et;

- ledit contrat est adjugé conditionnellement à l'adoption du règlement municipal d'emprunt afférent, incluant l'obtention de l'approbation de règlement d'emprunt requise du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

372-12-15

Avis de motion – Règlement numéro 738-00-2015 concernant l'élaboration et la réalisation d'un programme d'assainissement des eaux usées et autres ouvrages d'infrastructures connexes, comprenant la mise en place de conduites d'égout sanitaire, la mise en place de bordures, d'éclairage de rues et de réfection du pavage sur les rues du Marronnier (partie), des Chênes (partie), des Saules, des Érables, Daniel Sud, des Pins Nord et Sud, des Merisiers et du Noyer, prévoyant également le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Daniel Sud, prévoyant également la mise en place de bordures, d'éclairage et la réfection du pavage sur la rue Desjardins, prévoyant également la mise en place de pistes cyclables sur les rues du Marronnier, des Érables (partie) et du Noyer (partie), et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt ne dépassant pas 8 200 000\$.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Pierre Vermette

QU'À une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 738-00-2015 concernant l'élaboration et la réalisation d'un programme d'assainissement des eaux usées et autres ouvrages d'infrastructures connexes, comprenant la mise en place de conduites d'égout sanitaire, la mise en place de bordures, d'éclairage de rues et de réfection du pavage sur les rues du Marronnier (partie), des Chênes (partie), des Saules, des Érables, Daniel Sud, des Pins Nord et Sud, des Merisiers et du Noyer, prévoyant également le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Daniel Sud, prévoyant également la mise en place de bordures, d'éclairage et la réfection du pavage sur la rue Desjardins, prévoyant également la mise en place de pistes cyclables sur les rues du Marronnier, des Érables (partie) et du Noyer (partie), et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt ne dépassant pas 8 200 000\$.

Adoptée.

373-12-15

Appel de projets – Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) - Édition 2015-2016 – Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière, désignation d'un élu responsable du dossier Aînés, désignation d'un fonctionnaire en charge du suivi de la demande, mandat de signature.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée au Ministère de la Famille, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) - Édition 2015-2016;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre la mise à jour de la Politique des aînés de la Municipalité de Saint-Amable et du plan d'action en découlant;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff, APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires, Mme Stéphanie Lacoste, à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de la Famille, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) - Édition 2015-2016, afin de permettre la mise à jour de la Politique des aînés et du plan d'action qui en découle, le tout pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable;

DE DÉSIGNER la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires, Mme Stéphanie Lacoste, comme mandataire de la Municipalité de Saint-Amable aux fins de ce projet et de son suivi, y compris pour la signature, pour et au nom de la Municipalité, de toute convention d'aide financière, toute reddition de comptes ou tout autre document requis;

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Pierre Vermette à titre de personne élue responsable du dossier «Aînés» pour la Municipalité de Saint-Amable.

Adoptée.

Période de questions.

Aucun citoyen n'est présent. Aucune question.

374-12-15

Levée de la séance.

L'ordre du jour ayant été épuisé,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER et d'ainsi mettre fin à la présente séance du conseil.

La séance extraordinaire du conseil est levée à 20h06.

Adoptée.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal